

# COLLECTES DES DÉCHETS

## La Croix-Valmer

CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT

**À PRÉSENTER SUR LA VOIE PUBLIQUE 15 MINUTES AVANT L'HEURE DE LA COLLECTE.  
JOURS ET HORAIRES DE COLLECTES A RESPECTER.**

En dehors de ceux-ci, tout dépôt sera considéré comme dépôt sauvage et passible d'amende.

| Collectes<br>RÉSERVÉES<br>AUX PROFESSIONNELS   | PÉRIODES / FRÉQUENCES                     |                                 |                         |                       |
|--|---|---------------------------------|-------------------------|-----------------------|
|  | OCTOBRE<br>FÉVRIER                        | MARS - AVRIL<br>SEPTEMBRE       | MAI<br>JUIN             | JUILLET<br>AOÛT       |
| <b>Cartons</b><br>à partir de 10 h             | Mardi et<br>vendredi                      | Lundi - Mercredi<br>et vendredi | Du lundi<br>au vendredi | Du lundi<br>au samedi |
|  | JUIN - SEPTEMBRE                          |                                 | JUILLET - AOÛT          |                       |
| <b>Palettes et cagettes</b><br>à partir de 8 h | Lundi - Mercredi et vendredi              |                                 | Du lundi au vendredi    |                       |
|  | TOUTE L'ANNÉE                             |                                 |                         |                       |
| <b>Huiles alimentaires</b><br>à partir de 8 h  | 2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> vendredi |                                 |                         |                       |

# BIEN TRIER

N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI SIMPLE



## EMBALLAGE ET TOUS LES PAPIERS

EN VRAC,  
PLIÉS OU  
ÉCRASÉS  
vidés, non lavés



## VERRE

EN VRAC,  
vidés,  
non lavés



## ORDURES MÉNAGÈRES

SAC OBLIGATOIRE  
fermé

INTERDICTION  
de déposer  
au sol

ET AUSSI...



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### CARTON

Présenter vos cartons pliés ou écrasés et non souillés.



VIDÉS ET  
APLATIS



### HUILES ALIMENTAIRES

Demandez votre bidon de 20 L au prestataire de collecte.

Lors de son passage, ce dernier procédera à l'échange entre les bidons d'huile usagée et les bidons vides.

### STRICTEMENT INTERDIT

- DE LES DÉPOSER dans les points de regroupements (conteneurs)
- DE LES JETER dans les bacs à ordures ménagères
- DE LES VIDER dans les égouts.

Le Code Pénal prévoit que tout dépôt sauvage relevant de "l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets" - en dehors des dispositifs de collecte - est passible d'amende pouvant aller jusqu'à 1.500 €.



ET POUR TOUT LE RESTE...  
PROFESSIONNELS, VOTRE DÉCHÈTERIE

Chemin des Essarts  
Quartier Pardigon  
83240 Cavalaire-sur-Mer  
Du lundi au samedi  
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Communauté de communes

Golfe de  
Saint-Tropez

Pôle Déchets 04 94 96 06 68

contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr



ECO  
EMBALLAGES

